



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Le Département a 230 ans

Depuis sa création en 1790, le Département n'a de cesse d'innover pour être utile à ses habitants. Faites connaissance avec cette collectivité qui vous accompagne au quotidien.

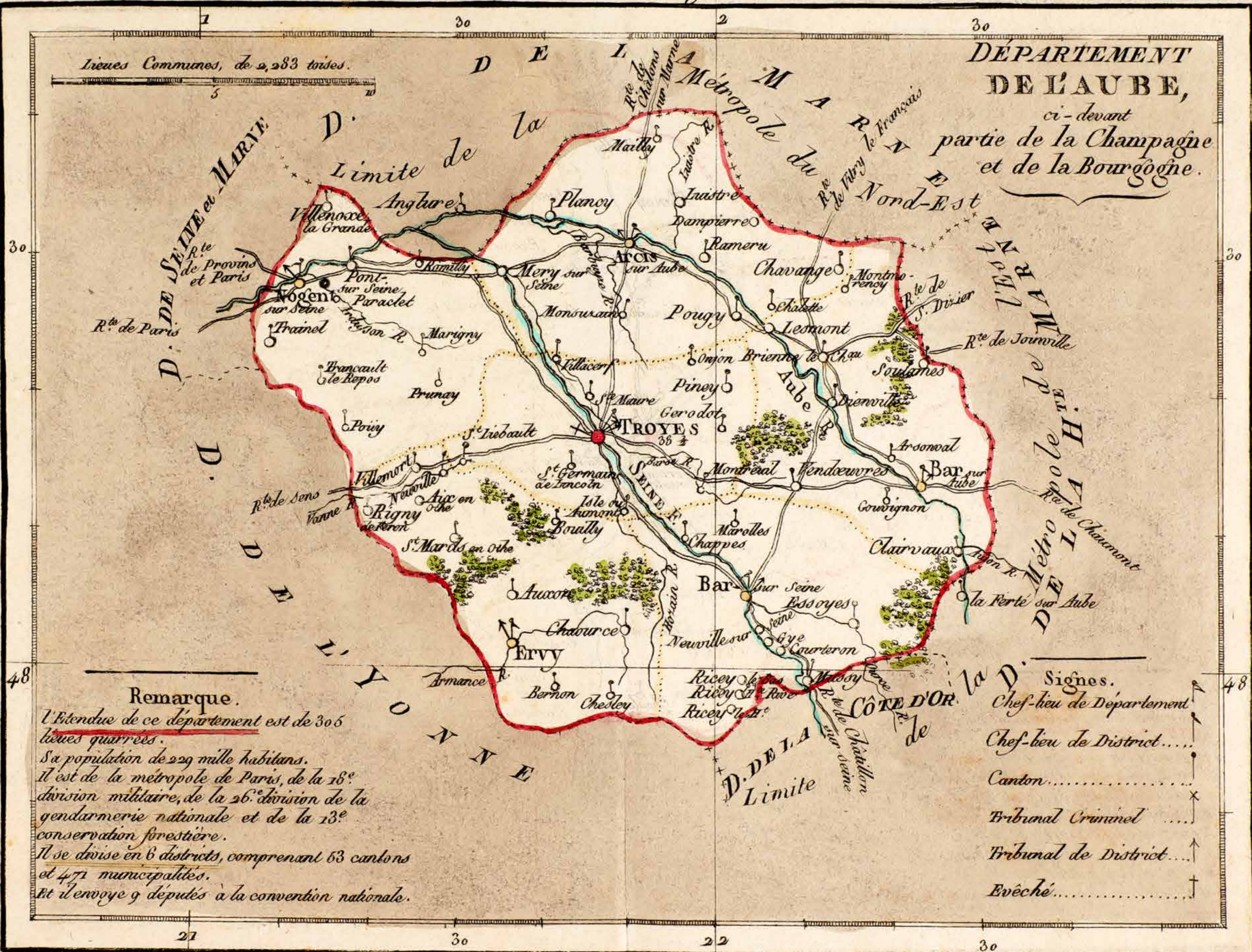
LES
DÉPARTEMENTS
FÊTENT LEURS

230^{ANS}

Lieues Communes, de 2,283 toises.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

ci-devant partie de la Champagne et de la Bourgogne.



Remarque.

L'Etendue de ce département est de 306 lieues quarrées.
 Sa population de 229 mille habitans.
 Il est de la métropole de Paris, de la 18^e division militaire, de la 26^e division de la gendarmerie nationale et de la 13^e conservation forestière.
 Il se divise en 6 districts, comprenant 63 cantons et 471 municipalités.
 Et il envoie 9 députés à la convention nationale.

- Signes. Chef-lieu de Département
- Langres. Chef-lieu de District.....
- Bar-sur-Seine. Canton.....
- Langres. Tribunal Criminel.....
- Langres. Tribunal de District.....
- Langres. Evêché.....

230 ans d'histoire, de 1790 à 2020

Les conseils départementaux, auparavant dénommés "conseils généraux", gèrent les départements depuis 230 ans. Au fil des réformes, leur pouvoir, comme leurs compétences, se sont élargis. À tel point qu'ils sont devenus des acteurs majeurs de l'initiative locale.



1789 LA RÉVOLUTION

Considérant que les provinces de l'Ancien Régime sont inefficaces pour gérer le territoire national, l'Assemblée constituante décide de découper la France en départements.

1790

Création des 83 premiers départements alors gérés par un conseil départemental élu au suffrage censitaire (seuls les plus riches peuvent voter).

1800

Création des conseils généraux par Napoléon Bonaparte. C'est le gouvernement qui choisit les conseillers généraux, parmi les notables payant le plus d'impôts.

1833

La monarchie de Juillet (Louis-Philippe, roi des Français) rétablit l'élection des conseillers généraux au suffrage censitaire.

1848

II^e RÉPUBLIQUE

Pour la première fois, les conseillers généraux sont élus au suffrage universel et les séances, rendues publiques.

1852

Les présidents de conseils généraux et les membres du bureau sont de nouveau nommés par le président de la République (Louis-Napoléon Bonaparte), puis par l'Empereur (Napoléon III). Le suffrage universel est maintenu pour les autres conseillers généraux.

1870

III^e RÉPUBLIQUE

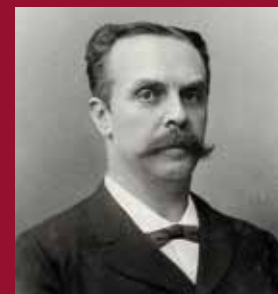
Napoléon III réintroduit l'élection du bureau.



La fortune de Berthelin Fromageot, négociant en drap et toile, lui valut d'être nommé au Conseil général en l'an VIII (1800). Il fut le président de l'an X.



Nommé par Napoléon III, Charlemagne de Maupas, représentant du canton de Bar-sur-Aube, dirigea le département sous le Second Empire.



Jean Casimir-Perier présida le Conseil général de l'Aube de 1882 à 1894, avant de devenir un éphémère président de la République (juin 1894-janvier 1895).

1871

La loi du 10 août rétablit l'élection au suffrage universel. Compétent, juridiquement, pour régler les affaires d'intérêt départemental, le Conseil général travaille sous l'entière tutelle du préfet.

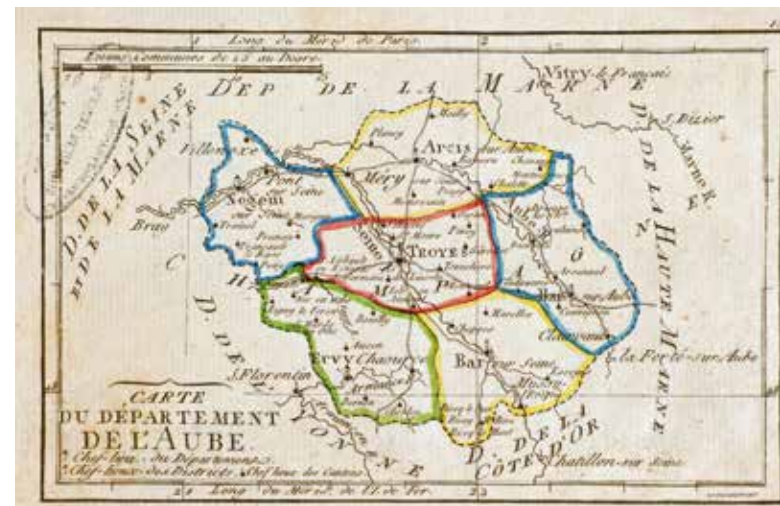
1942

SOUS VICHY

Le gouvernement remplace les conseils généraux par des conseils départementaux dont les membres, nommés, ont des compétences restreintes.

1944

Rétablissement des conseils généraux par le Gouvernement provisoire de la République française.



Dessinée par Louis Brion de la Tour, ingénieur géographe du Roi, cette carte de 1790 montre la division du département en six districts, lors de sa création.

1982 LA DÉCENTRALISATION

Les élus locaux deviennent responsables et autonomes dans la gestion des collectivités locales. Dans le département, le pouvoir exécutif (préparation et mise en œuvre du budget) appartient désormais au président du Conseil général. L'État exerce un contrôle a posteriori des activités du Conseil général, par l'intermédiaire du préfet.

2004

La loi du 13 août transfère de nouvelles compétences de l'État aux Départements, dans le domaine des routes, de l'éducation et du social.

2013

LES ACTUELS CONSEILS

Dorénavant, deux conseillers, une femme et un homme, seront élus dans chaque canton. Et le Conseil général s'appellera Conseil départemental. Il sera renouvelé dans son intégralité tous les six ans (et non plus par moitié, tous les trois ans).

2015

Acte III de la décentralisation, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Si elle conforte le Conseil départemental dans l'essentiel de ses missions (*lire ci-contre*), la réforme renforce les compétences des Régions (qui passent de 22 à 13, en métropole) et consacre la montée en puissance des intercommunalités.

2021

Des élections départementales auront lieu normalement en mars (sous réserve du calendrier électoral, attendu en 2020).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE EN 2020



34 conseillers départementaux, deux par canton :
17 femmes et
17 hommes.



408,5 millions d'euros de budget (2020).



1 500 employés aux métiers très divers.

DES ACTIONS EN TOUS DOMAINES :

- **Action sociale et médico-sociale** (enfance, famille, personnes âgées, personnes handicapées, sans-emploi, allocations de solidarité)
- **Éducation** (collèges, aide aux études, enseignement supérieur, transport scolaire des élèves et étudiants handicapés)
- **Aménagement du territoire** (très haut débit), aides à l'équipement des communes
- **Mobilités** (routes départementales, desserte ferroviaire, covoiturage)
- **Tourisme, loisirs** (littoral des lacs, vélovoies)
- **Culture** (Archives, Médiathèque de l'Aube, valorisation du patrimoine, musique)
- **Sport** (équipements, soutien à la pratique)
- **Logement** (fonds de solidarité, amélioration de l'habitat)
- **Accès aux soins** (maisons de santé, télémédecine)
- **Sécurité sanitaire** (laboratoire départemental)
- **Sécurité civile** (sapeurs-pompiers)
- **Soutien aux associations**

// Plus d'infos sur www.aube.fr

Le département de l'Aube à sa création, en 1790



1 Créé le 22 janvier 1790, notre département prend, le 26 février suivant, le nom de "département de l'Aube".

2 La lieue commune de France (mesure parmi d'autres) était de 2 282 toises, soit environ 4,5 km.

3 Le département est alors divisé en six districts (Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Ervy-le-Châtel, Nogent-sur-Seine et Troyes), chacun étant partagé en cantons. Jugé peu utile, le district sera supprimé en 1795, avant de ressusciter, en 1800, sous le nom d'arrondissement (ils ne seront plus que cinq).

4 À peine connu, le premier partage en 53 cantons entraîne de nombreuses plaintes : inégalités de forme, de taille, inimitiés, obstacles naturels ! De janvier à novembre 1790, le nombre des cantons passe à 61. En l'an IX (23 sept. 1800-22 sept. 1801), ce nombre tombe à 26 (raisons d'économie, réduction du nombre des juges de paix).

5 En matière de justice, au niveau du département, fonctionne un tribunal criminel, pour les affaires importantes. Le tribunal de district examine les affaires en première instance. Au niveau du canton, le juge de paix examine les délits moins graves. Pour les fonctionnaires ecclésiastiques qui forment le clergé, sont nommés :
- un évêque par département ;
- un curé par canton ;
- un desservant par paroisse, celle-ci étant calquée sur la commune.

6 Au XVI^e siècle, la plupart des pays européens choisissent un méridien d'origine qui leur est propre. En 1634, à l'initiative de Louis XIII, astronomes et géographes proposent un méridien commun à tous. Celui-ci est implanté sur l'île d'El Hierro (archipel des Canaries), nommée alors l'île de Fer. Cette position permet d'indiquer des longitudes positives commodes pour toute l'Europe continentale. À partir de cette date, le méridien de l'île de Fer est utilisé en France, ainsi que par d'autres pays d'Europe (à l'exception de la Grande-Bretagne). Il coexiste, dès 1667, avec le méridien de Paris, qui le remplace en 1792, avant que le méridien de Greenwich ne les supplante tous les deux, en 1884.

en savoir plus

www.archives-aube.fr

Consultez le site Internet des Archives départementales, service du Département (rubrique Un mois, une œuvre/Le département de l'Aube).

Et téléchargez la carte !



UNE JOURNÉE DE CHEVAL

Donner aux départements une dimension telle que les habitants, où qu'ils soient, puissent se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval. Faire en sorte que tous puissent ainsi accéder aux mêmes services et aux mêmes droits... C'est le principe qui a présidé au découpage administratif de la France, au lendemain de la Révolution. Aujourd'hui encore, cette notion de proximité caractérise fortement le Département.

L'AUBE AUJOURD'HUI, EN 2020

- L'étendue du département est de 6 004 km².
- Sa population est de 310 020 habitants (Insee, 1^{er} janvier 2020).
- Il fait partie de la Région Grand Est, qui réunit 10 départements.
- Il se divise en 3 arrondissements (Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Troyes).
- Il comprend 17 cantons (dont 6 dans l'agglomération troyenne) et 431 communes.
- Il est représenté par 5 parlementaires : 3 députés et 2 sénateurs.
- 1 chef-lieu et préfecture : Troyes.
- 2 sous-préfectures : Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine.